



32^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

Coupe de France des Rallyes coefficient 4

19 et 20 mars 2022

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ORGANISATION

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile – Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE

Tél. : 04 92 72 05 32

Internet : www.asahp.net

e-mail : asahp@orange.fr



32^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

19 et 20 mars 2022

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA,
le règlement de la Coupe de France 2022 des rallyes.

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR ET SECRETARIAT DU RALLYE	A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 e-mail : asahp@orange.fr
ACCUEIL DES OFFICIELS	Samedi 19 mars 2022 de 7 h 00 à 11 h 00 Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
ACCUEIL DES PARTENAIRES PRESSE, INVITES	Samedi 19 mars 2022 de 8 h 00 à 12 h 00 Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Samedi 19 mars 2022 de 7 h 30 à 11 h 30 Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Samedi 19 mars 2022 de 7 h 45 à 11 h 45 Parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
PERMANENCE DU RALLYE	P.C. COURSE Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
PARC FERME	Parking Lycée des Iscles Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE
TABLEAU D'AFFICHAGE	Parking Lycée des Iscles Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE
REMISE DES PRIX	A l'arrivée Parking Lycée des Iscles Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Lundi 31 janvier 2022
Ouverture des Engagements	Dès parution du règlement
Clôture des Engagements (Minuit Cachet de la Poste faisant foi)	Lundi 7 mars 2022
Parution du Road Book (à retirer uniquement au secrétariat de l'A.S.A.)	Vendredi 11 mars 2022
Vérifications administratives préliminaires	Samedi 12 mars 2022 Dimanche 13 mars 2022 de 8h00-17h00 les 2 jours Samedi 12 mars 2022 Dimanche 13 mars 2022 Vendredi 18 mars 2022 de 9h00-18h00 les 3 jours Samedi 19 mars 2022 de 7 h 30 à 11 h 30
Date et heures des reconnaissances	de 7 h 45 à 11 h 45
Vérifications des documents et des voitures	Samedi 19 mars 2022 7 h 30
Administratifs complémentaires : Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	Vendredi 11 mars 2022
Techniques : Parking Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	Samedi 19 mars 2022 10h30
Heure de mise en place du parc de départ Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 19 mars 2022 13 h 00
Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.	Samedi 19 mars 2022 13 h 00
1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Avenue du Moulin Neuf - MANOSQUE	Samedi 19 mars 2022 de 7 h 30 à 11 h 30
Publication des équipages admis au départ Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 19 mars 2022 13 h 30 (1 ^{er} VHC)
Publication des heures et ordre de départ Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Samedi 19 mars 2022 20 h 40
Briefing des pilotes Par écrit remis lors des vérifications administratives	Dimanche 20 mars 2022 7 h 00
Départ de la 1^{ère} étape du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	Dimanche 20 mars 2022 7 h 30
Arrivée de la 1^{ère} étape du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	Dimanche 20 mars 2022 14 h 05 (1 ^{er} VHC)
Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Dimanche 20 mars 2022 30' après l'arrivée du dernier concurrent (pour chaque catégorie)
Départ de la 2^{ème} étape du Rallye Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	Dimanche 20 mars 2022 à l'arrivée
Arrivée du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	
Vérifications finales éventuelles Etablissement PEDINIELLI - Avenue de la Libération - MANOSQUE	
Publication des Résultats du Rallye Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	
Remise des Prix Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE	
En cas d'intempéries : Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE	



Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 19 et 20 mars 2022, le **32^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE**, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur le **18 janvier 2022** sous le numéro **13** et par la FFSA sous le permis d'organisation, numéro **89** en date du **31 janvier 2022**.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation

Président :		- Patrice POCHON
Membres :	Intendance / Hébergement :	- Jean Paul POCHON
	Partenaires :	- Jean Paul POCHON
	Commissaires :	- Patrice POCHON
	Matériel :	- Olivier GUILLAUME / Laurent LEGENDRE
	Remise des Prix :	- Cindie POCHON
	Divers :	- Membres A.S.A de Haute Provence
Secrétariat du Rallye :		A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr
Permanence du Rallye :		A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32 du lundi 24 janvier 2022 au vendredi 18 mars 2022

Organisateur Technique

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr
Représenté par **Monsieur Patrice POCHON**

1.1P. - OFFICIELS

Observateur FFSA	:	- Ivan PRISTCHEPA	
Délégué Ligue du Sport Automobile PACA	:	- André GALLI	
Collège des Commissaires Sportifs :			
Président	:	- Max DECARPENTRIE	3433
		- Christine EYDOUX (secrétaire)	8178
		- Serge PAILLE	3335
Direction de Course :			
Directeur de Course	:	- Gérard GHIGO	1967
Directeurs de Course Adjoints	:	- Robert RICHARD	44762
en charge des ES au PC	:	- Roselyne PRIoux	17879
		- Maryse THOMAS	3123
en charge nouveau départ	:	- Robert RICHARD	17877
en charge du BBR	:	- Serge DAO	23974
		- Sunny ZGAJNAR	213098
en charge du véhicule 00A	:	- Thierry HAMONIC	31600
en charge du véhicule 00B	:	- Patrick LATIL	3027
en charge du véhicule 000	:	- Delphine BONNABEL	132992
Directeurs de Course Adjoints délégués	:	- Philippe OLIVARI	736
aux ES	:	- Yannick BARDIN	46622
Médecin Chef	:	- André MAILLOUX	152162



Commissaires Techniques	:	- Loys BORDERON (Responsable nouveau départ)	183288
		- Robert CORBET	6850
		- Bertrand FRANCOU (Responsable)	4010
		- Jean Pierre FORESTELLO	11620
		- Marc MAIANO	37395
		- Henri PINET	11855
		- Valérie ROUSTAND	122514
Chargés des Relations avec les concurrents	:	- Jérôme ARCUCCI	53865
		- Isabelle FORESTELLO	138486
		- Françoise GERLAND	10193
Juges de faits	:	- Etienne CHAPIN	8998
		- Jeannie CHAPIN	8999
Chargée des relations avec la Presse	:		
Nombre de postes de commissaires	:	Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve	
Nombre de commissaires	:	Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve	
VSAV / VSR	:	Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve	
Classements	:	- Toprallye.com	
Système TRACKING	:	- VDS Racing	
Speaker	:	- Michel VIGNAL (PHOCEA PRODUCTION)	

1.2P. - ELIGIBILITE

Le « 32^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 4
- Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Provence - Alpes - Côte d'Azur 2022, suivants : rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye féminin

1.3P. - VERIFICATIONS

Les vérifications administratives préliminaires se dérouleront le samedi 12 et dimanche 13 mars 2022 de 8h00 à 17h00 à la permanence du rallye.

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le **samedi 19 mars 2022 de 7 h 30 à 11 h 30 - Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.**

Les Vérifications techniques auront lieu le **samedi 19 mars 2022 de 7 h 45 à 11 h 45 sur le parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.**

A l'issue des vérifications, la mise en parc fermé (Parking Lycée des Iscles à MANOSQUE) se fera **20 minutes** après le passage aux vérifications techniques.

Les vérifications finales auront lieu :

Etablissement PEDINIELLI - Avenue de la Libération - MANOSQUE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **32^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 7 mars 2022** minuit.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **170** voitures pour les trois Rallyes.

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par e-mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.



NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés (120) sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12.

3.1.11.1P. Les frais de participation sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 550,00 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 1 100,00 €
- aux équipages (100%) de l'A.S.A. de Haute Provence : 500,00 €
+ équipages insulaires.

50,00 euros du montant de l'engagement étant dévolue au système de géo localisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :

- **droits d'engagements (chèque à libeller à l'ordre de l'ASA de Haute Provence).**

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé,
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu,

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. - EQUIPAGES

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.3P. - ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye V.H.C. et ce lors de la totalité du rallye. (Ordre : V.H.C. - Modernes - V.H.R.S.)

Pour la 1^{ère} section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 3^{ème} section, le départ sera donné dans l'ordre du classement intermédiaire de fin de 2^{ème} section établi à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. - ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance définis par l'organisation.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.



4.4P- GEO-LOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, pendant le rallye d'un système de géo-localisation reconnu par la FFSA. Une caution de 300 € est demandée. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.asahp.net Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation, lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géo-localisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2^{ème} infraction : 200 €
- 3^{ème} infraction : exclusion du rallye et demande de sanctions à la FFSA.

Article 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

(Conforme au règlement standard FFSA.)

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 32^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE représente un parcours de **353,90 km**. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte **8 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **112,88 km**.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 - 3	: ALLEMAGNE-RIEZ	-	17,30 km	2 fois	34,60 km
E.S. 2 - 4	: ALBIOSC	-	11,94 km	2 fois	23,88 km
E.S. 5 - 7	: VALENSOLE	-	9,75 km	2 fois	19,50 km
E.S. 6 - 8	: ESPARRON	-	17,50 km	2 fois	35,00 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante (tél. : 3699).

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc. seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du vendredi 11 mars 2022 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

6.2P. - RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois au maximum**.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu suivant les horaires suivants :

	E.S. 1-3	E.S. 2-4	E.S. 5-7	E.S. 6-8
Samedi 12 mars 2022	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
Dimanche 13 mars 2022	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
Vendredi 18 mars 2022	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| - Commissaires Chef de poste | Chasubles Orange barrée |
| - Commissaires de routes | Chasubles Orange |
| - Chronométrateurs | Chasubles Bleues |
| - Directeurs d'épreuves | Chasubles Rouges |
| - Médecin | Chasubles Blanches |



Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENTS

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 10P. PRIX-COUPES

PRIX EN ESPECES :

Tous les prix ne sont pas cumulables.

Le montant du prix le plus élevé sera retenu.

Les prix en espèces seront expédiés dans les 8 jours après la fin du rallye, à l'adresse figurant sur l'engagement.

Cl ^t	Général	Classes					Féminin (1 ^{er} pilote)
		1 à 4	5 à 10	11 à 15	16 à 20	+ de 20	+ de 2
Partants							
1 ^{er}	1 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	300 €
2 ^{ème}	700 €		300 €	300 €	300 €	300 €	
3 ^{ème}	500 €		200 €	200 €	200 €		
4 ^{ème}	300 €			100 €	150 €		
5 ^{ème}	200 €				100 €		

COUPES ou TROPHEES :

L'ensemble des concurrents figurant au classement final du rallye sera récompensé.

La remise des prix du 32^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le dimanche 20 mars 2022 à l'arrivée du rallye : Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

